



**DEMANDE DE DEROGATION POUR L'INSTALLATION D'UN
NOURRISSAGE SUPPLETIF**

**RELATIF au Règlement communal de conservation de la nature en la séance
publique du Conseil communal Stoumont du 29/09/2022**

Date de la demande :

Demandeur (soussigné)

NOM :

Prénom :

Adresse :

Courriel :

Tél/GSM :

Territoire objet de la présente demande dont je suis le titulaire de droit de chasse :

.....
..... (lieu-dit)

d'une superficie boisée deha de bois etha de plaines.

Je pratiquais le nourrissage supplétif avant 2023 sur mon territoire : OUI – NON

Si oui, je joins copie de l'avertissement envoyé au DNF accompagné de la carte précise de localisation du lieu de nourrissage, conformément à l'arrêté du Gouvernement wallon du 18 octobre 2012 fixant les conditions de nourrissage du grand gibier – modifié le 17 septembre 2015.

Si je pratiquais précédemment le nourrissage supplétif sur mon territoire, j'**informe des quantités totales amenées les dernières années :**

Oct 2020 à mars 2021	Oct 2021 à mars 2022	2022 (oct-déc)
kg	kg	kg

La présente demande pour nourrissage supplétif reprend la(les) même(s) localisations() que mon avertissement précédent : OUI – NON

Si non, je joins une nouvelle carte lisible (IGN) de mon territoire avec les nouveaux lieux.

Densités supposées sur mon territoire : cerfs / 1000 ha
..... chevreuils /1000 ha
..... autres (.....) /1000 ha

Je décris les conditions météorologiques exceptionnelles faisant craindre un impact significatif sur les populations de gibier et le fait qu'il n'existe aucune alternative satisfaisante au nourrissage supplétif du grand gibier:

Fait à, le

Signature,

Je confirme que j'ai bien joint l'avertissement (et le plan) du nourrissage du grand gibier prévu par l'Arrêté du Gouvernement wallon ainsi qu'un éventuel nouveau plan de situation du(des) nourrissage(s) supplétif(s) demandé(s).